

Note d'information

Assemblée générale
22 mai 2018

Cotisation des structures transfrontalières

Barème des cotisations 2019



Tarifs actuels des structures transfrontalières

Le tarif actuel est de soit **3 300 €** soit **0* €** (selon le dispositif voté lors de l'Assemblée générale en juin 2010).

* Adhésion des structures transfrontalières : Si des membres de chaque côté de la frontière d'une structure transfrontière (minimum 2 voire 3) sont déjà adhérents à la MOT (en dehors de l'Etat français), la structure peut, sur demande, devenir gratuitement membre de la MOT. Sinon la structure adhère au tarif d'une structure transfrontalière.

Structures transfrontalières – membres de la MOT

Structures transfrontalières – gratuité

- ≡ GECT Alzette Belval
- ≡ GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
- ≡ GLCT Grand Genève
- ≡ GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région

Structures transfrontalières à 3 300 € - Ayant au moins un versant de la frontière avec un membre de la structure transfrontière qui est adhérent de la MOT

- ≡ GECT Hôpital de Cerdagne
- ≡ Agence Transfrontalière de l'Eurocité Basque Bayonne San Sebastian
- ≡ Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB)
- ≡ GECT Eurodistrict PAMINA
- ≡ GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Structures transfrontalières à 3 300 € - N'ayant pas de membre de la structure transfrontalière qui est adhérent de la MOT

- ≡ Agglomération Urbaine du Doubs
- ≡ Conférence transfrontalière Mont-Blanc
- ≡ Conférence TransJurassienne (CTJ)
- ≡ GECT Eurodistrict SaarMoselle

Proposition pour le barème des cotisations 2019

Le Bureau de la MOT du 4 avril 2018 a validé d'introduire une distinction pour la catégorie « structure transfrontalière qui n'a pas de membre de la structure transfrontalière qui est adhérent de la MOT ». Pour ces structures transfrontalières il est proposé de distinguer deux sous-catégories, en fonction du nombre d'habitants concernés par le territoire de la structure :

- ≡ Population supérieure ou égale à 1 million d'habitants : 6 500 €
- ≡ Population inférieure à 1 million d'habitants : 3 300 €

Vous trouvez ci-après l'extrait du nouveau barème des cotisations concernant les structures transfrontalières qui intègre cette proposition. La proposition sera soumise aux votes de la présente Assemblée générale :

Structure transfrontalière

Au moins un des membres de la structure est adhérent à la MOT (hors Etat français)

- Un seul membre de la structure est adhérent à la MOT 3300€
- Un membre de chaque côté de la frontière est adhérent à la MOT Gratuit (sur demande)

Aucun membre de la structure n'est adhérent à la MOT

- Population supérieure ou égale à 1 million d'habitants 6500€
- Population inférieure à 1 million d'habitants 3300€